



VERSAILLES



Dispensé de timbrage

BOULOGNE CC

UASEN-CGT 245 bd Jean Jaurès
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Tel : 01 46 09 98 70 Fax : 01 46 09 90 19

Commission paritaire n° : 1012S07065

Dir. de publication : Régis Signarbieux

IMPROFFSET GRIGNY

Imprimé sur papier recyclé

Déposé le 1^{er} avril 2011



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Mars-Avril 2011

Bimestriel n° 142

SOMMAIRE

Édito	1
La culture en danger	2
Dossier syndical de mutation intra-académique	3-6
Pour Thomas	7
Les sales profs !	8

Journée « écoles mortes » très suivie à Argenteuil (95), AG, grève et audience chez le Recteur d'académie pour les collègues de Grigny (91) labellisés ECLAIR sans leur consentement, pétition, AG au lycée Villon des Mureaux (78), rassemblement intersyndical départemental devant l'Inspection Académique à Nanterre (92) le 7 avril... Autant d'initiatives locales qui montrent que la rentrée 2011 ne se prépare pas dans des conditions correctes. Les suppressions de postes, de filières, les applications de toutes les réformes imposées dans les lycées (Bac pro, STI, Seconde et Première générale) ne sont plus des chiffres et des textes mais des réalités palpables que nous ressentons tous dans nos écoles, collèges, lycées et celles des enfants et des jeunes que nous connaissons... Les discours ministériels sur la « redistribution » des moyens sont battus en brèche par ce que nous constatons : il ne s'agit ni de réorganiser, ni de mieux « utiliser » les personnels mais bien de vider les écoles et les établissements scolaires des adultes qui y travail-

lent, c'est vrai pour les enseignants mais également pour les personnels administratifs ou de santé et sociaux.

Nos conditions de travail et les conditions d'étude des élèves sont sacrifiées cyniquement sur l'autel des économies budgétaires et de la rentabilité à court terme. Cela génère de la souffrance chez les salariés de l'éducation nationale et de la désespérance sociale pour les jeunes et leurs familles. Un service public d'éducation reste un des outils indispensables de lutte contre les inégalités : lorsqu'on lui supprime ses moyens il devient une machine à reproduire les injustices sociales et les discriminations de notre société.

Le creusement des inégalités, l'absence de perspectives pour la construction d'une société plus juste offrent de l'espace aux discours les plus simplistes. Les scores du Front National aux dernières élections en sont une illustration. Servi par les déclarations, les lois sécuritaires et xénophobes des ministres en exercice, ce parti cherche à donner l'illusion qu'il est à l'écoute des aspirations sociales des fran-

çais, mais dans ce domaine, comme dans les autres, c'est un leurre volontairement entretenu.

En octobre dernier, lors de la lutte contre la réforme des retraites, les centaines de milliers de manifestants étaient qualifiés d'« émeutiers » par la présidente du parti d'extrême droite. Mise en cause de la retraite, apartheid social, augmentation des impôts indirects, cadeaux fiscaux aux entreprises et aux ménages privilégiés, telles sont les vraies orientations du programme social du Front National.

L'adhésion aux idées du front national est définitivement incompatible avec les valeurs et les revendications de notre syndicat. C'est pour cette raison qu'il a été demandé à un militant de la CGT, candidat sur les listes du FN, de quitter le syndicat. Cette incompatibilité entre notre syndicat et ceux qui opposent les salariés entre eux, prônent le racisme, le sexisme, nous aurons à l'expliquer et à la rappeler dans les mois à venir.

Marie Buisson,
Secrétaire académique.

LA CULTURE EN DANGER !

La culture, objet de consommation individuelle, marchandise, est de plus en plus soumise aux lois du marché d'un système libéral qui n'en respecte ni l'histoire ni l'héritage ni les valeurs.

La menace qui pèse sur la culture est de même ordre que celle qui vise tous les services publics mais elle est plus lourde de conséquences parce qu'elle ne fait plus partie des priorités et des valeurs défendues par les partis et les syndicats.

Mais les risques qu'elle court - indifférence, désaffection, manipulations politiques électoralistes et démagogiques - nous mettent tous en danger dans ce que nous possédons de plus précieux, qui n'est ni monnayable, ni quantifiable, mais un besoin fondamental au même titre que la nourriture, le logement, la santé, la sécurité, l'éducation, c'est ce qui nous rassemble, notre être sensible, notre désir et notre liberté.

Quel « meilleur des mondes » nous met-on en perspective où l'homme serait au mieux nourri, logé, blanchi, soigné, éduqué (?) mais où l'être sensible et sociable aurait disparu, ne serait plus qu'un vague souvenir pour les mémoires les moins déculturées, une nostalgie...?

Si nous sommes des enseignants militants, nous sommes aussi des missionnaires du rêve et des passeurs éclairés. C'est à nous qu'est dévolue la belle mission d'emmener par la main nos élèves dans les lieux de culture, à nous de partager avec eux des moments forts d'émotion et de réflexion dans les salles de spectacles, à nous de les initier au spectacle vivant !

CULTURE SACRIFIÉE

Or, depuis quelques temps, la politique générale du gouvernement vis-à-vis de la culture en général a des incidences directes sur l'action culturelle menée dans l'Éducation Nationale. Les lycées professionnels sont particulièrement touchés dans la mesure où les élèves ont un réel besoin d'être accompagnés dans cette aventure.



Les subventions sont réduites d'année en année ; la DAAC de Versailles gère la pénurie et répartit des sommes de plus en plus maigres ; les intervenants acceptent d'être de

moins en moins payés ; les enseignants ne sont plus rémunérés par la DAAC pour leur investissement mais dépendent du bon vouloir des chefs d'établissement dont l'autonomie dans ce domaine aussi est accrue ; les formations spécifiques n'existeraient plus sans le cofinancement de structures culturelles militantes...

Au moment même où les référentiels des nouveaux programmes en bac pro 3 ans insistent sur l'importance de l'histoire des arts, de la pratique artistique, de la fréquentation des lieux de culture, les moyens financiers qui leur sont consacrés diminuent, rendant l'action culturelle de plus en plus difficile à mener.

UN COMBAT CRUCIAL

On massacre l'héritage des générations emportées par l'élan vital de Vilar, de Malraux, de Jack Lang... au prétexte que la culture serait « intimidante », réservée aux « élites » et que la démocratisation culturelle aurait échoué. Et c'est notre gouvernement inculte qui prétend nous faire la leçon et se ridiculise avec son slogan de « Culture pour chacun », à la place de Culture pour Tous ! Là encore les mots ont un sens :

le chacun pour soi aurait encore le dessus !

Toute une conception de la culture populaire, de la décentralisation et de la démocratisation de l'accès au spectacle vivant est remise en cause, s'accompagnant d'un mépris pour les élites que seraient les artistes et d'une crainte de l'esprit critique que pourraient développer certains futurs spectateurs mieux formés et avertis.

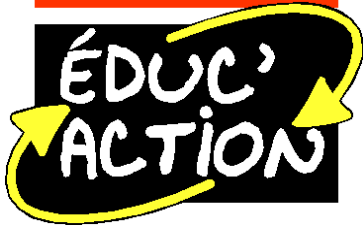
Comment justifier dès lors notre absence des luttes menées par les acteurs de la culture contre les récentes mesures prises par le gouvernement pour la mettre à mal dans notre pays : RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), création du très controversé Conseil de la Création Artistique sous la houlette de Marin Karmitz, récente réforme des collectivités territoriales, toutes mesures menaçant de disparition nombre de structures culturelles ?

Comment distinguer, morceler les combats dans un tel contexte et un tel état d'urgence ? Pourquoi ne pas avoir appelé collectivement à être aux côtés des manifestants du monde de la culture l'année dernière ?

Alors qu'à l'automne dernier, dans le combat contre la réforme des retraites, Ariane Mnouchkine s'est montrée solidaire de tous en mobilisant sa troupe du Théâtre du Soleil dans les manifestations et a mis en scène des défilés mémorables (pancartes avec des citations de Shakespeare et grande marionnette de la Justice ensanglantée...).

Fabienne Ducellier

Chapeau bas ! Boucle bouclée pour ma petite histoire personnelle. Le spectacle auquel j'ai eu la chance d'assister au collège, c'était 1789 à la Cartoucherie de Vincennes : le choc ! Le théâtre ça pouvait être ça ! Ça bouleverse pour la vie et détermine une vocation. Et devinez qui avait loué un car pour emmener sa classe de Reims à Paris ? Un professeur de lettres.



VERSAILLES

Dossier mutation

INTRA 2011

de l'Académie de Versailles

Cadre réservé aux Élus Paritaires

Affectation obtenue :

Discipline : _____ Code discipline : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Nom de naissance (si différent) _____ Date de naissance : ../../_____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tel : _____ Portable : _____

Fax : _____ e-mail : _____@_____

Titulaire Stagiaire Concours Ex-fonctionnaire titulaire
Ex-Contractuel

(Remplir obligatoirement tous les items)

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

MOUVEMENT SPÉCIFIQUE ACADÉMIQUE

AE Agrégé Certifié P.EPS PLP

CE.EPS CPE COP Dir.CIO

▪ **AFFECTATION A TITRE DEFINITIF 2010/2011**

En établissement

Nom et adresse de l'établissement : _____

Code établissement : _____

Sur une Zone de Remplacement

Nom de la ZR : _____ Code ZR : _____

Nom et adresse de l'établissement dans lequel vous êtes rattaché(e)

administrativement : _____

Code établissement : _____

▪ **AFFECTATION NON DEFINITIVE 2010/2011**

ATP en établissement ATP en ZR ou Stagiaire

(ATP : Affectation à Titre Provisoire)

Nom et adresse de l'établissement où vous exercez : _____

Code établissement : _____

Avez-vous déposé un dossier de RQTH

(Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou Priorité médicale)

**Dossier syndical à retourner aux : Elus Paritaires de la CGT-Éduc'action
Versailles, 245 Boulevard Jean Jaurès, 92100 Boulogne Billancourt**

(joindre impérativement la photocopie de l'accusé de réception, signé dans votre établissement, accompagnée de toutes les pièces justificatives donnant droit aux bonifications)

N° de dossier syndical : _____ (Ne rien inscrire)

Éléments constitutifs du barème	Mouvement intra 2011		Calculez votre barème	Vérification Elus Paritaires
	Classe normale	Nombre de points		
Ancienneté de service (échelon) NB : Échelon pris en compte est celui acquis au 30/08/2010 par promotion (titulaires) et au 01/09/2010 par classement initial ou reclassement (stagiaires)	Classe normale	7 points par échelon (forfait de 21 points pour les 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} échelon)	tous les vœux	
	Hors classe	49 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe		
	Classe exceptionnelle (CEEPS)	77 points forfaitaires + 7 points par échelon de la classe except. (dans la limite de 98 points)		
Ancienneté de poste	Titulaires (affectation dans le second degré, dans le supérieur, en détachement ou en mise à disposition auprès d'une administration ou d'un organisme)	10 points (an + 25 points par tranche de 4 ans d'ancienneté dans le poste) 10 points pour une période de service national actif, accompli immédiatement avant une première affectation en tant que titulaire	tous les vœux	
	Stagiaires (ex. étudiants, ex. MI-SE ou ex AED, ex CPE contractuels, ex COP contractuels, ex enseignants contractuels et ex MA garantis d'emplois)	pas d'ancienneté de poste		
	Stagiaires ex-fonctionnaires hors Education ou Education Nationale hors enseignement, éducation ou orientation	pas d'ancienneté de poste		
Personnels affectés dans des fonctions de remplacement (TZR) Les bonifications sont maintenues en cas de changement de corps ou de grade par concours, liste d'aptitude ou tableau d'avancement. Les titulaires de zone de remplacement, souhaitant obtenir un poste fixe en établissement dans le cadre d'un vœu bonifié, bénéficieront à l'issue de 5 ans dans le poste obtenu, d'une bonification de 100 points pour la phase interacadémique, non cumulable avec l'attribution d'une bonification rattachée au dispositif APV. (disposition applicable dans l'académie pour le mouvement 2012)	TZR en affectation à titre définitif (y compris les ex. TA devenus TZR dans la même académie au mouvement 1999)	20 points par année d'exercice effectif de fonctions de remplacement dans la même ZR + 20 points forfaitaires si au moins 5 ans d'ancienneté dans la même ZR	tous les vœux	
	ATP (en affectation à titre provisoire et exerçant des fonctions de remplacement)	20 points par année d'exercice antérieure dans des fonctions de remplacement	tous les vœux	
	TZR en disponibilité précédemment affectés en ZR	Sont conservés les points de bonifications acquis antérieurement	tous les vœux	
	TZR souhaitant obtenir une affectation sur poste fixe en établissement	75 points	Vœu DPT de l'établissement de rattachement (RAD) ou de l'établissement d'affectation à l'année (AFA) sans exclusion de type d'établissement (excepté les agrégés pouvant formuler des vœux restreints « lycée »).	
Stagiaires lauréats concours ou COP	Stagiaires, stagiaires ex IJFM ou d'un centre de formation des COP en 2008/2009 ou 2009/2010	50 points condition : cette bonification doit avoir été prise en compte pour l'intra 2011 pour être validée à l'intra 2011	Vœu n°1	
	Bonification liée aux services d'ex enseignants contractuels, ex CPE contractuels, ex COP contractuels, ex MA garantis d'emploi ou ex MI-SE et ex AED lauréats d'un concours de CPE	100 points forfaitaires quel que soit la durée du stage Stagiaires justifiant de services dont la durée, traduite en équivalent temps plein, est égale à une année scolaire au cours des 2 années scolaires précédant leur stage (* : Non cumulable avec la bonification de 50 points ci-dessus)	Vœu ZRD Vœu DPT Vœu ZRA Vœu ACA Sans exclusion de type d'établissement	
Stagiaires ex-fonctionnaire, dans l'académie	Hors Education Nationale ou Education Nationale hors enseignement, éducation et orientation	1000 points	vœu DPT (correspondant à la dernière affectation en qualité de titulaire) vœu ACA Sans exclusion de type d'établissement	
Personnels sollicitant leur réintégration à divers titres Détachés « catégorie A » et « la Poste »	Personnels sollicitant leur réintégration après disponibilité, détachement, mise à disposition, CLD avec perte de poste...	1000 points	vœu DPT ou ZRD (correspondant à la dernière affectation) vœu ACA Sans exclusion de type d'établissement	
	Personnels détachés catégorie A, et la Poste	1000 points	vœu DPT correspondant à l'affectation en qualité de titulaire dans précédent corps, et à défaut, le DPT ou se situait l'affectation pendant l'année probatoire.	
Situations des personnels ayant la reconnaissance de travailleur handicapé (ROTH)	Se reporter au paragraphe 5.2 de la circulaire rectorale et au I.3.3 de la note de service ministérielle	1000 points	vœux conseillés sur : COM, GEO et ZR	
Personnels touchés par une mesure de carte scolaire (MCS) Réintégration de congé parental avec perte de poste	- en établissement - en congé parental avec perte de poste en ETB - en congé parental avec perte de poste en ZR	1500 points	vœu ETB (MCS uniquement) vœu COM, vœu DPT et vœu ACA (sans exclusion de type d'établissement, sauf agrégés pour les vœux "Lycées") vœu ZRE (MCS uniquement) vœu ZRD et vœu ZRA	
Valorisation à l'entrée en APV	Agents titulaires ou stagiaires qui demandent à titre définitif - un établissement APV - un vœu large tout poste en APV	50 points 30 points	Tous vœux précis quel que soit le rang du vœu Tous vœux larges quel que soit le rang du vœu	
Valorisation à l'entrée dans le dispositif CLAIR	Agents titulaires ou stagiaires qui demandent à titre définitif - un vœu précis "établissement Clair"	500 points	Tous vœux précis quel que soit le rang du vœu	
Valorisation du parcours professionnel	Enseignant supplémentaire en réseau "ambition réussite" avec 4 ans en exercice effectif et continu	200 points + 50 points par année supplémentaire	vœu COM vœu GEO vœu ZRE vœu ZRD vœu DPT vœu ZRA Vœu ACA sans exclusion de type d'établissement	
Agrégés demandant une affectation en lycée (y compris les enseignants d'EPS pour une affectation en LP)		90 points	vœu ETB vœu COM vœu GEO vœu DPT vœu ACA	

Éléments constitutifs du barème		Mouvement intra 2011		Calculez votre barème	Vérification Elus Paritaires
		Nombre de points	Type de vœux		
Affectation à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation (APV)	APV précédemment classé Zep : Sensible, Prévention Violence : - être affecté à titre définitif dans le même établissement inscrit sur la liste des APV - en exercice effectif et continu depuis au moins 5 ans au 31.08.2011 ou - être TZR ou ATP et justifier d'un exercice effectif et continu dans la même APV depuis au moins 5 ans (être pour chaque année : en affectation à l'année ou sur suppléances d'au moins cinq mois effectifs à temps plein, ou de la durée de l'année scolaire pour un 1/2 service)	5 ans : 130 points 6 ans : 130 points 7 ans : 130 points 8 ans et + : 200 points	vœu COM vœu GEO vœu ZRE vœu ZRD vœu DPT vœu ZRA Vœu ACA sans exclusion de type d'établissement		
	dispositif transitoire pour ce mouvement 2011	TPD sortant du dispositif APV suite à une mesure de carte scolaire (précédemment en exercice en APV et n'ayant pu être réaffectés en APV au mouvement 2010) 3 ans : 65 pts 4 ans : 80 pts 5 à 7 ans : 130 pts 8 ans et + : 200 pts			
Rapprochement de conjoints sur résidence professionnelle ou privée (si compatible) La date de prise en compte des situations est appréciée au 01/09/2010 Sont considérés comme conjoints au titre du rapprochement de conjoint et de la mutation simultanée : Agents mariés ou liés par un PACS au plus tard le 1er septembre 2010 (Le mariage ou le PACS doit être enregistré au plus tard le 01/09/10) Agents non mariés avec un enfant né au plus tard le 01/09/10 (L'enfant doit être reconnu par les deux parents) Agents non mariés ayant un enfant à naître (L'enfant doit être reconnu par anticipation, au plus tard le 01/01/11) Le conjoint doit exercer une activité professionnelle ou être inscrit au Pôle emploi comme demandeur d'emploi, après cessation d'une activité professionnelle	La situation de RC est appréciée à condition que les conjoints exercent leur activité professionnelle dans deux communes différentes, au moment de la demande. Le 1er vœu DPT ou infra-DPT doit correspondre à la résidence professionnelle ou privée du conjoint (si compatible avec la résidence professionnelle)	90,2 points - Sur la résidence professionnelle du conjoint (ou privée si compatible avec la résidence professionnelle) - En cas d'affectation du conjoint dans une académie limitrophe, le 1er vœu "département" formulé au sein de l'académie de Versailles doit correspondre au département le plus proche de la résidence professionnelle du conjoint (ou privée, si compatible)	vœu DPT vœu ZRD vœu ZRA vœu ACA sans exclusion de type d'établissement (excepté les agrégés pouvant formuler des vœux restreints « lycée »).		
	Bonification pour enfants à charge de moins de 20 ans au 01/09/2011	75 points par enfant à charge de moins de 20 ans au 01/09/2011			
	Années de séparation sous réserve que les conjoints exercent leur activité professionnelle dans deux départements différents, au moment de la demande. (Les départements 75, 92, 93 et 94 forment une même entité à l'intérieur de laquelle aucune année de séparation n'est comptabilisée)	1 an = 50 points + 25 points par année supplémentaire Pour chaque année de séparation demandée, la situation de séparation doit être justifiée, et la séparation doit être au moins égale à une durée de six mois de séparation effective par année scolaire considérée Aucune année de séparation ne sera prise en compte pour un stagiaire, à l'exception des stagiaires ex-titulaires d'un corps d'enseignement, éducation ou orientation. Durant leur année de stage, une année de séparation peut être attribuée aux stagiaires ex enseignants contractuels du 2nd degré de l'EN ex CPE contractuels, ex COP contractuels, ex MA ou MI-SE et ex AED lauréats d'un concours de CPE, sous réserve qu'ils justifient de services dont la durée, traduite en équivalent temps plein, est égale à une année scolaire au cours des 2 années scolaires précédant leur stage. (1 seule année comptabilisée même si prolongation ou renouvellement de stage)	vœu DPT vœu ACA sans exclusion de type d'établissement (excepté les agrégés pouvant formuler des vœux restreints « lycée »).		
Mutation simultanée <u>Les vœux doivent être identiques et dans le même ordre</u>	Entre 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires	80 points forfaitaires 30 points forfaitaires	vœux DPT, ZRD, ZRA et vœu ACA sans exclusion de type d'établissement vœu COM vœu GEO vœu ZRE sans exclusion de type d'établissement		
	Rapprochement de la résidence de l'enfant (RRE)	Dans le cadre d'une garde conjointe ou alternée afin de favoriser l'hébergement et le droit de visite, les vœux formulés doivent avoir pour objet de se rapprocher de la résidence des enfants. Les enfants âgés de moins de 18 ans au 01/09/11 doivent résider chez l'un des deux parents. Pour les personnes isolées : la demande doit être motivée par l'amélioration des conditions de vie de l'enfant (facilité de garde, proximité de la famille...) + 75 points par enfant à charge de moins de 18 ans au 01/09/2011	80 points 30 points	vœu ZRD vœu DPT vœu ZRA vœu ACA sans exclusion de type d'établissement (excepté les agrégés pouvant formuler des vœux restreints « lycée »). vœu COM vœu GEO vœu ZRE sans exclusion de type d'établissement (excepté les agrégés pouvant formuler des vœux restreints « lycée »).	
<p>Avant de formuler vos vœux, vous devez impérativement lire la note service rectorale, élaborée après consultation des organisations syndicales. Vous trouverez cette note de service sur notre site : http://www.premiormorange.com/uaserver/ à la rubrique "Mouvements"</p> <p>SAISIE DES VŒUX SUR SIAM : https://bv.ac-versailles.fr/iprof/ServletIprof (Rubrique "Les Services") du 22 mars au 5 avril 2011</p> <p>DATE LIMITE DE RETOUR DES FORMULAIRES DE CONFIRMATION DE DEMANDE DE MUTATION A LA DPE, avec les pièces justificatives donnant droit à bonifications : 09 avril 2011 (Zone C) ; 16 avril 2010 (Zone B) ; 16 avril 2011 (Zone A)</p> <p>CONTESTATION DE BAREME : du 29 avril au 13 mai 2011</p> <p>TENUE DES CAPA OU FPMA AFFECTATIONS : Pour les PLP : 9 juin 2011 et du 14 au 17 juin 2011 pour les autres corps</p>			Vœux Etablissements :	Total points sur vœux ETB :	
			Vœux Communes, Groupements de communes ou ZR Etablissements	Total points sur vœux COM, GEO ou ZRE :	
			Vœux Départementaux, ZR Départementales ou ZR Académique ou vœu Académique	Total points sur vœux DPT, ZRD, ZRA ou ACA :	
Nombre de vœux intra possibles		20	TOTAL		

▪ **VŒUX FORMULÉS** (Complétez le tableau ci-dessous)

N° d'ordre des vœux	Code vœu (ETB, COM, GEO, DPT, ZRE, etc.)	Libellé du vœu en clair	Barème	N° d'ordre des vœux	Code vœu (ETB, COM, GEO, DPT, ZRE, etc.)	Libellé du vœu en clair	Barème
1				11			
2				12			
3				13			
4				14			
5				15			
6				16			
7				17			
8				18			
9				19			
10				20			

▪ **SITUATION ADMINISTRATIVE**

• **Position :**

Activité Disponibilité Détachement CNED Etab. Post-Cure Congé formation

Congé longue maladie Congé longue durée Congé maternité Congé parental

Autre Précisez : _____

• **Si fonctionnaire titulaire hors Education Nationale :**

Précisez : Ministère, Corps ou Service : _____

Département d'exercice : _____

• **Service Education Nationale :**

TITULAIRE : Date de titularisation : _____ Echelon au 31/08/2010 : _____

Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2010/2011) _____

STAGIAIRE : Echelon au 01/09/2010 (Voir classement) : _____

▪ **SITUATION FAMILIALE AU 01 SEPTEMBRE 2010**

Célibataire Marié PACS Veuf(ve) Divorcé

Vie maritale sans enfant Vie maritale avec enfant(s)

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 01 09 2011 : _____ (certificat de grossesse délivré au plus tard le 01/01/2011)

Coordonnées de votre conjoint(e) :

NOM : _____ Prénom : _____ Nom de naissance : _____

Adresse (si différente de la votre) : _____

Profession : _____ En activité : OUI NON

Dans quel cadre faites-vous votre demande :

Convenance personnelle Rapprochement de conjoint RRE, Rapprochement de la résidence de l'enfant

Mutation simultanée Mesure de carte scolaire Réintégration

Si vous avez fait une demande de rapprochement de conjoint :

Nombre d'année(s) scolaires de séparation (y compris celle-ci) : _____

▪ **SITUATION SYNDICALE**

Je suis déjà adhérent(e) Je ne suis pas adhérent(e) Je souhaite adhérer

POUR THOMAS

Thomas D. est un jeune collègue de 28 ans. PLP de Génie Industriel Bois, il est nommé comme titulaire au LP Jean Monnet de Montrouge à la rentrée 2007. C'est son premier poste après l'année d'IUFM passée à Nantes. Il monte la formation des BEP MB qui remplace ceux les BEP BMA. Très consciencieux, il prend sa tâche avec professionnalisme ; ses collègues plus chevronnés lui prodiguent de multiples conseils. Malgré tout, il désire réintégrer sa région d'origine, la Normandie. Et puis, l'année suivante, il prendra goût à la vie parisienne, il participe à des sorties entre collègues et achète à proximité du lycée un appartement ; il a même des projets d'aménagements. Je le pensais stabilisé. Pourtant des indices me laissent penser qu'il ne va pas bien ; il me parle d'une dépression sérieuse et ancienne que seuls les médicaments peuvent atténuer. Il communique difficilement, ne va pas naturellement vers les autres, ne parle de son mal-être que lorsque je l'y invite.

Les BEP MB (qui n'auront duré que 2 ans) mis en extinction, arrivent les nouveaux BAC PRO TMA en 3 ans. Avec Thomas, nous montrons cette formation, toute nouvelle : le lycée n'avait jamais connu de niveau IV dans les métiers du bois.

Et puis, tout s'enchaîne : réunions disciplinaires pour nous faire accoucher d'un nouveau référentiel adapté aux BAC 3 ans, des heures et des heures passées à formuler de multiples demandes d'équipement machines relatives à la spécificité de cette formation pour enfin entendre la Région nous dire que les machines trop lourdes ne peuvent pas rentrer dans notre

atelier. Il sera décidé d'externaliser dans un autre établissement une partie essentielle (l'usinage par commande numérique) de la formation.

A nouveau les tâches s'enchaînent : il nous est demandé la réorganisation complète de l'atelier et de l'aspiration et évacuation des déchets. En parallèle viennent à la charge la refonte des livrets de stage, les épreuves en CCF, la certification intermédiaire BEP, des places de stages (crise oblige) de plus en plus difficiles à trouver, la cohabitation parfois problématique, par manque de place et d'informations, des différentes formations initiale et continue.

Thomas se plie docilement à cette charge de travail que nous répartissons entre collègues, il ne semble pas en souffrir ouvertement. Il apprécie la solidarité et la chaleur de l'ensemble des collègues du lycée, je reste attentif mais il est très discret sur ses interrogations d'ordre professionnel et ses états d'âme.

La rentrée des vacances d'hiver est très éprouvante pour lui ; il m'avoue vouloir quitter l'EN, sa décision est prise, il en a informé le Proviseur. Le mercredi après-midi, nous travaillons avec un collègue dans une salle de l'atelier. Thomas est très calme comme à son habitude. En fin de journée, dans l'atelier, il mettra fin à ses jours.

On retrouvera plus tard chez lui, une lettre évoquant entre autres raisons personnelles, sa souffrance au travail.

Alors, qui est responsable ?

Les collègues, de ne pas avoir

décélé son profond mal-être ?

Sa hiérarchie, de ne pas avoir perçu qu'une surcharge de travail et surtout l'accumulation de nouvelles tâches pouvaient aggraver sa dépression ?

L'État lui-même, car bien qu'étant le premier employeur du pays, il ne remplit pas sa mission de protection de ses agents ? La médecine préventive du travail a des moyens humains et matériels tellement ridicules qu'elle ne peut pas envisager avec sérieux un suivi médical de qualité.

Alors que faire pour que « plus jamais ça » ?

Être attentif les uns aux autres ? Oui, mais aussi...

Il faut dénoncer toutes les pénibilités ;

Il faut dénoncer les harcèlements lorsqu'ils sont manifestes et démontrés ;

Il faut dénoncer les petits chefs qui exercent un autoritarisme révoltant sur des proies faciles, nos jeunes collègues ;

Il faut dénoncer l'administration qui faillit à sa mission de protection de ses personnels.

Ne pas accepter la dégradation incessante de nos conditions de travail, c'est se battre aussi pour que les collègues, ceux qui sont les plus « fragiles », ceux qui souffrent le plus dans ce métier parfois si déstabilisant, ne perdent un jour tout espoir d'y arriver. Le suicide sur le lieu de travail nous renvoie à cette responsabilité collective.

Pascal Biechy

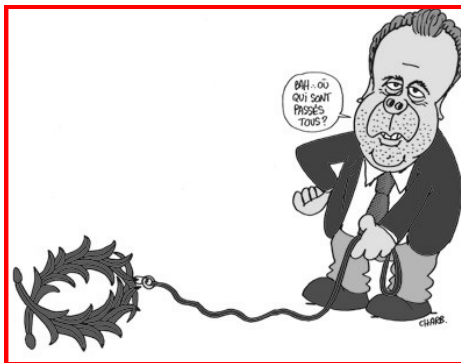
LES SALES PROFS !

RETOUR DE PALMES !

Au début du mois de février, 47 enseignants, proviseurs, inspecteurs ou conseillers pédagogiques, en activité ou retraités, ont décidé de rendre leurs Palmes académiques à Luc Chatel pour protester contre la politique du gouvernement en matière d'éducation.

Dans une lettre publiée dans *Charlie Hebdo*, ils précisent être "fiers et heureux de servir ou d'avoir servi l'école de la République française". Pourtant, ils "constatent avec une infinie tristesse, que l'Éducation nationale souffre de plus en plus d'une politique où la logique comptable et la notion de rendement ont pris le pas sur toute réflexion pédagogique et sociale".

Source : *L'Express*



LE PROBLÈME AVEC LES FEMMES, C'EST QU'ELLES TOMBENT ENCEINTES...

Une enseignante d'histoire-géo s'aperçoit que, contrairement à ses collègues, elle n'a pas reçu de courrier de l'IPR les informant qu'un poste se libérait en khâgne dans l'académie. Elle croit à un oubli.

Voici la réponse de l'IPR :

"Ce n'est pas un oubli de ma part, ce poste demande une énorme charge de travail très peu compatible avec le métier de mère de famille (même si les choses évoluent c'est très lent), je ne l'ai donc signalé qu'à des collègues hommes ou des collègues "femmes" sans enfant, c'est sûrement une vision très passéiste mais très réaliste."

Une petite révision de la législation s'impose pour cette IPR...ou un stage syndical!

ECLAIR : TOUJOURS PLUS D'OPACITÉ

C'est avec consternation que les personnels des 5 collèges RAR de l'Essonne ont appris il y a quelques jours qu'ils allaient être labellisés ECLAIR par décision ministérielle, sans qu'aucune consultation ne soit menée.

Immédiatement, la riposte s'est organisée. Le 14 mars, les 3 collèges RAR de Grigny se sont mis en grève et ont organisé un rassemblement d'une cinquantaine de personnes devant le rectorat.

Selon le recteur, qui les a reçus en délégation, aucun texte officiel n'encadre cette labellisation, qui reste une prérogative du ministère !

Une nouvelle journée de grève a eu lieu le 22 et une autre le 31 mars, avec rassemblement devant l'IA.

Rappelons-le :

Avec CLAIR, les établissements ne seront plus tenus de respecter les programmes nationaux.

Avec CLAIR, les enseignants seront recrutés directement par le chef d'établissement et se verront confier une lettre de mission et des objectifs à atteindre.

Avec CLAIR, ce sont tous les moyens supplémentaires, permettant des classes moins chargées et un meilleur suivi des élèves, qui ne sont plus garantis tout simplement.

6,1

C'est le nombre d'enseignants pour 100 élèves et étudiants en France, d'après une récente enquête du Centre d'analyse stratégique, rattaché à Matignon.

Ce qui place notre pays au dernier rang des 34 membres de l'OCDE.

IMPORTANT ET URGENT : APPEL À CANDIDATURES

Du 13 au 20 octobre 2011 nous voterons aux prochaines élections professionnelles. L'importance et les enjeux de ces élections sont inédits pour notre organisation, puisque les instances où siégeront les nouveaux élus (CTM et CTA) seront en partie différentes de celles qui existaient jusqu'alors, avec des attributions modifiées, conformément aux derniers accords de Bercy sur la représentativité syndicale.

Nos listes devront être finalisées ce mois de juin pour pouvoir les déposer dans de bonnes conditions à la rentrée.

Vous pouvez donc encore proposer votre candidature en envoyant un mail à uasenver@wanadoo.fr ou en appelant au 01 46 09 98 70.

Nous vous communiquerons en retour les déclarations de candidatures à remplir pour les diverses instances : CAPA (Commission administrative paritaire académique) et CAPN (Commission administrative paritaire nationale) par corps, ainsi que CTA (Comité Technique Académique).

De même et bien que le vote se fasse sur sigle, il nous faudra des représentants en capacité de siéger aux CCP (Commissions consultatives paritaires) pour les non-titulaires (enseignants et AED).

Merci d'avance pour votre participation à ce moment important pour notre organisation.